



académie
Lyon
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Rhône

Lyon, le 3 février 2016

L'inspecteur d'académie – directeur
académique des services
de l'éducation nationale du Rhône

à

Mesdames et messieurs les directrices
et directeurs des écoles publiques
et privées sous contrat

s/c de

Mesdames et messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale

Mesdames et messieurs les principales
et principaux des collèges

Mesdames et messieurs les proviseuses et
proviseurs des lycées

Pôle réussites éducatives
et action culturelle

n° 2015-528

Téléphone

04 72 80 68 54

Télécopie

04 72 80 68 10

Courriel

ce.ia69-reussites.educatives@

ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay

69309 Lyon

CEDEX 07

Objet : Opération « L'école en chœur » - Année scolaire 2015-2016

J'ai l'honneur de vous informer du lancement de l'opération « L'école en chœur » au titre de la présente année scolaire.

Portée conjointement par le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Culture, cette opération a pour but de valoriser le travail des chorales scolaires et d'en accroître le rayonnement. Elle est adossée à la circulaire n° 2011-155 du 21 septembre 2011 relative au chant choral à l'école, au collège et au lycée, à la circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 et à l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 paru au Journal Officiel du 7 juillet 2015, régissant tous deux le parcours d'éducation artistique et culturel de l'élève.

Cette nouvelle édition connaît deux évolutions : l'extension de la participation aux lycées et l'ouverture du répertoire aux chants étrangers.

Les écoles et les établissements souhaitant participer adressent une lettre de candidature par courrier postal ou courriel à l'attention du Délégué Académique aux Arts et à la Culture (DAAC) et de l'IA-DASEN **pour les écoles**, aux adresses suivantes :
daac@ac-lyon.fr et ce.ia69-reussites.educatives@ac-lyon.fr

et par courrier postal ou courriel à l'intention du DAAC et de madame TERRY, IA-IPR en éducation musicale et chant choral, **pour les collèges et les lycées**, à l'adresse suivante :
daac@ac-lyon.fr
avant le vendredi 29 avril 2016.

Ce courrier sera accompagné d'un lien vers un bref extrait vidéo témoignant du projet en cours (séance de répétition) ou réalisé (concert) sur une chaîne internet (dont l'URL sera disponible prochainement) dédiée à l'opération.

académie
Lyon



Les projets réalisés au cours de l'année scolaire précédente et n'ayant pas déjà fait l'objet d'une candidature peuvent également être présentés dans le cadre de cette opération. Ceci devra être indiqué, le cas échéant, dans la lettre de candidature.

Une sélection académique désignera deux chorales qui représenteront l'académie au niveau national : l'une du premier degré (ou inter-degrés), l'autre du second degré (ou inter-degrés).

Vous trouverez toute information complémentaire sur le site Eduscol à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cid86055/-l-ecole-en-choeur.html#lien3>

Je vous remercie de votre engagement au service de l'éducation musicale pour les élèves.

Philippe COUTURAUD

Copie à :

M. BASTRENTA, Délégué Académique aux arts et à la culture

Mme TERRY, IA IPR éducation musicale

Mme DAYDE, IEN Lyon 1^{er} et 6^{ème}, pilote du groupe départemental éducation musicale